

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOURGES Yann (suppléant) ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à RASLE-ROCHE Morgan ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPÉ Fanny à GOUAULT Jacky ; HERVÉ Gildas à JOBIC Cyril ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUÉROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLLOT Gilbert ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	59
Procurations	15
<b>Votants</b>	<b>74</b>
Absents	14

DEL2024-10-230

MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE CONGÉ LONGUE MALADIE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-13, L713-1, L714-4 et L714-8 ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

**Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** l'arrêté NOR : RDFF1519795A du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

**Vu** l'arrêté du 27 août 2015 pris en l'application de l'article 5 du décret N°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 24 décembre 2016 pris en l'application de l'article 7 du décret N°2014-513 du 20 mai 2014 ;

**Vu** les délibérations du Conseil d'Agglomération D2018-04-30 du 28 juin 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP, DEL2021-11-223 du 23 novembre 2021 relative à la régularisation du RIFSEEP et DEL2023-12-245 du 12 décembre 2023 relative à la refonte du RIFSEEP ;

**Vu** l'avis du CST en date du 10 octobre 2024 ;

**Considérant** le principe de parité entre les trois corps de fonction publique ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (01 abstention, VIBERT Richard et 73 votes POUR), le Conseil d'Agglomération :

- Prend acte que les agents en congé de longue maladie ou congé de grave maladie bénéficieront du maintien du régime indemnitaire dans les proportions suivantes :
  - o 33 % la première année
  - o 60 % les deuxième et troisième années.
- Prend acte que le régime indemnitaire des agents demeurera suspendu en cas de congés de longue durée ;

# **Délibération**

- Prend acte que ces modulations du régime indemnitaire seront applicables à compter de l'avis du comité social territorial ;
- Valide les règles de modulation du régime indemnitaire présentées ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre de ces règles ;
- Confirme l'inscription des crédits sur les exercices budgétaires concernés.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Joseph LINTANF

